



1

Procès-verbal du Conseil général du 25 juin 2019

ORDRE DU JOUR

1. Partie statutaire
2. Nomination du bureau
3. Nomination d'un(e) membre à la commission de gestion (suppléant)
4. Nomination d'un(e) membre à la commission de recours
5. Préavis municipal n°1-2019 : Approvisionnement en eau des Riondaz
6. Préavis municipal n°2-2019 : Comptes 2018
7. Rapport de gestion 2018
8. Communications de la Municipalité
9. Divers et propositions individuelles

Mme la Présidente félicite Mme Natacha Wehry, secrétaire du Conseil Général, pour la naissance de sa fille en février dernier.

Elle félicite également Mme Valérie Isumo pour son élection à la Municipalité. Elle prendra ses fonctions le premier juillet 2019.

1. PARTIE STATUTAIRE

Présences : la feuille de contrôle des présences annonce 39 membres présents et 19 excusés.

Procès-verbal : Avec les deux modifications suivantes

- Point 7 : Rapport du délégué de la *Municipalité* au conseil intercommunal la région Nyon.
- Point 8 : M. Philippe Humbert (...) du chemin de Champidoux. Cette parcelle est en zone forêt, c'est une parcelle privée.

le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté à l'unanimité.

Assermentation : M. Guillaume Leblond demande à être assermenté. La Présidente donne lecture de la formule de serment. Celui-ci solennise la promesse et prend part à l'assemblée.

2. NOMINATION DU BUREAU

Président(e) :

Mme Laurence Bassin se représente et est réélue à l'unanimité.

Vice-Président(e) :

M. Joël Meylan se représente et est réélu à l'unanimité



2

Scrutateurs et suppléants :

Les scrutateurs et suppléants déjà en place se représentant, nous passons à l'élection en bloc. **Mmes Marie Baeriswyl Bandel, Anne Fischer, Myriam Mimault** et **M. Stéphane Jaquiéry** sont réélus à l'unanimité.

3. NOMINATION D'UN(E) MEMBRE À LA COMMISSION DE GESTION (SUPPLÉANT)

La commission était présidée par Mme Anne Fischer pour la deuxième année. Elle laisse donc sa place à Mme Yvonne Ritter Humbert.

Le bureau du Conseil s'est donc approché de Mme Christine Manzini qui a accepté sa candidature, mais qui est excusée pour ce conseil.

Mme Christine Manzini est élue à l'unanimité.

Pour rappel, la commission de gestion est composée de :

Mme Yvonne Ritter Humbert, présidente

M. Stéphane Jaquiéry

M. Ronald Marendaz

M. Yves Jobin

Mme Christine Manzini, suppléante

4. NOMINATION D'UN(E) MEMBRE À LA COMMISSION DE RECOURS

Cette commission, élue pour la législature, fonctionne comme un tribunal selon les dires du préfet. Elle statue sur les litiges au sujet des taxes communales entre les concitoyens et les autorités communales. Cette commission ne fonctionne que très rarement.

M. Joël Rohrbasser a émis le souhait de démissionner.

Cette commission a pour particularité que ses membres ne sont pas tenus de faire partie du Conseil Général. Le bureau s'est mis à la recherche d'une personne ayant des compétences juridiques. Elle s'est approchée de M. Frédéric Desponds, juriste et titulaire du brevet d'avocat.

M. Frédéric Desponds est élu à l'unanimité.

Pour rappel, la commission de recours est composée de M. Sylvain Thiébaud, M. Joël Meylan et M. Frédéric Desponds.

La demande avait été faite au préfet concernant le statut de M. Joël Meylan qui a été élu vice-président. Il peut donc tenir ces deux fonctions parallèlement.



5. PRÉAVIS MUNICIPAL N°1-2019 : APPROVISIONNEMENT EN EAU DES RIONDAZ

L'eau on y revient par ces grandes chaleurs. Elle a manqué l'automne dernier après un été sec, pour la population et pour les bêtes à la montagne. Voici un préavis pour y remédier.

M. Philippe Humbert nous donne quelques explications. L'objectif est de mettre un point d'eau au ras de la limite du Pré-aux-Veaux alimentant deux bassins (un sur la Rionde Derrière et un sur la Rionde Devant) afin d'abreuver les bêtes. Il nous présente la construction de ces bassins. Ce sont des bassins ronds de 14 mètres de diamètre et de 125 mètres cubes. Ils seront faits avec des rondins d'acacias et des sorties pour les éventuels animaux qui y tomberaient. De plus, un grillage sera posé avec différentes couches et épaisseurs afin que même les plus petits animaux ne puissent pénétrer à l'intérieur.

M. Stéphane Gabriel nous lit le rapport de la commission ad hoc.

„ De manière générale, la commission a pu constater que le projet présenté par la Municipalité a été mûrement réfléchi, ceci en concertation avec les amodiataires et les différents services de l'Etat.

La zone dans laquelle le futur étang sera implanté permettra de fournir de l'eau dans deux pâturages.

Jusqu'à lors, cette zone n'était pas desservie par des bassins, ce qui induit que le bétail s'y rendait peu car cela l'obligeait de faire sans cesse des allers et retours jusqu'au point d'eau le plus proche.

Ce nouvel étang est indispensable pour assurer un approvisionnement suffisant en eau, les changements climatiques risquant de péjorer la situation actuelle tout au long de la saison d'estivage mais également en cas de sécheresse telle que connue en 2015.

Ces magnifiques pâturages sont existants grâce à la pâture du bétail qui se charge d'éviter la progression de la forêt qui autrement recouvrirait rapidement ces territoires.

On voit que c'est un sujet qui tient à cœur, tant soit à la Confédération qu'au Canton tant il est rare d'obtenir autant de subventions, celles-ci s'élevant à 73% du projet.

En conséquence, la commission recommande au Conseil général d'accepter le préavis n°1-2019 tel que présenté. “

Mme Anne Fischer nous lit le rapport de la commission de gestion.

„ La Commission souhaite faire les remarques suivantes :

- Le préavis qui nous est présenté comprend deux projets. Le premier, déjà réalisé en 2018, concerne la réparation de 2 captages d'eau existant sur l'alpage de la Rionde Dessous qui disfonctionnaient, le second concerne la création d'un étang – une réserve d'eau – à la Rionde Dessus qui était prévu depuis 2 ans.



4

- Le temps nécessaire à l'élaboration du projet de création de l'étang, environ 2 ans, s'explique par la demande de la Confédération de ne rien entreprendre avant que le Canton de Vaud n'ait créé un Guide détaillé concernant la création et l'aménagement de ces points d'eau. Le Guide, qui a paru en décembre 2018, était un préalable indispensable à la demande de subventions.
- Le financement des deux projets se présente de la manière suivante :
 - Pour la réparation des 2 captages, 19'910 francs : la somme a été prélevée dans le budget 2018 dans le compte 321.314, « Entretien des chalets et paturages ».
 - Pour la création de l'étang, des subventions du Canton et de la Confédération ont pu être obtenues à raison de 73%, soit 49'271 Frs sur un montant total devisé à 67'495 francs, (22'273 francs de la Confédération et 26'998 francs du Canton). Les 18'224 francs restant seront pris sur le fonds de réserve Marchissy de l'AGFORS (N°9111.7 du bilan de l'exercice 2018). A noter que dans le préavis reçu, il y a une erreur de transcription au point Financement (Pge 2), la somme totale du projet étant bien de 67'495 et non de 65'887 francs.
 - Pour les deux projets du préavis, aucun emprunt d'argent n'a été et ne sera nécessaire.
- La Commission souligne l'intérêt qu'il y a à offrir des conditions optimales pour approvisionner le bétail, la présence des troupeaux permettant de garder les paturages et de sauvegarder un paysage jurassien typique.

Après examen, la Commission de gestion, à l'unanimité, vous propose donc d'accepter le préavis municipal N°1 - 2019 sur l'Approvisionnement en eau des Riondes dessus et dessous tel que présenté."

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Gaston Von Niederhäusern pense qu'il serait utile de détailler l'approvisionnement des bassins.

M. Philippe Humbert précise que les bassins sont alimentés par la neige et la pluie. S'il manque de l'eau, il est possible de faire monter un camion.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

VOTE :

A l'unanimité, le Conseil général de Marchissy décide :

- d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de création d'un étang à la Rionde Dessus.
- d'octroyer à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 68'000.00
- de financer ce montant par le fonds de réserve « Marchissy » à L'AGFORS
- de reverser les subventions fédérales et cantonales liées aux travaux au fond de réserve « Marchissy »
- d'accepter un amortissement sur dix ans qui sera débité du compte 9100.7



6. PRÉAVIS MUNICIPAL N°2-2019 : Comptes 2018

M. Joël Meylan nous lit le rapport de l'organe de contrôle.

„ Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de Marchissy alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct, conformément aux directives de révisions du Département des institutions et de la sécurité.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative, Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Nyon, le 27 mai 2019

ALR Fiduciaire A.L.Rummel SA “

Mme Anne Fischer nous lit le rapport de la commission de gestion.

„ Quelques remarques sur des points précis :

Concernant les revenus :

- Le retour péréquatif a encore été très favorable pour la commune en 2018 et toujours en lien avec le chantier de la route des Montagnes.
- Le budget 2018 concernant le revenu des impôts a été optimiste, puisqu'in fine, dans les comptes, le revenu a été inférieur de 140'000 francs sans toutefois que l'on soit actuellement en mesure de comprendre pourquoi.
- La forêt a bénéficié d'une subvention de 70'000 francs pour réparer les dégâts particulièrement étendus commis aux arbres par un troupeau de cerfs très actifs.

Concernant les charges

- Des travaux imprévus ont dû être menés ; ils étaient nécessaires et sont parfaitement explicités:
 - Au niveau de l'immeuble communal : la réfection du chauffage a révélé des problèmes imprévus et des changements de locataires ont nécessité le rafraîchissement de certains appartements avant de pouvoir les relouer.
 - Au niveau de l'entretien des routes : les intempéries ont causé des dégâts qu'il a fallu réparer.



6

Concernant la gestion du budget :

- L'excédent de charges, estimé dans le budget à 126'862 francs n'a finalement été que de 24'953 francs. Il est inférieur à celui de l'année précédente, et ce, malgré des dépenses imprévues.
- Le réaménagement d'une dette liée à un emprunt à l'Association des communes suisses va nous permettre de diminuer la charge des intérêts en 2019.

De manière générale, la Commission a beaucoup apprécié le professionnalisme de la nouvelle boursière communale qui a répondu avec précision à toutes les questions, apportant en sus des informations nouvelles concernant notamment le retour péréquatif et les comptes liés au Disren. Les différents documents présentant les comptes ont été élaborés avec clarté et précision.

Le rapport de la fiduciaire ALR sur la vérification des comptes ne comprend aucune demande de correction. Il est relevé que les comptes sont conformes à la loi du 14.12.1979 sur la comptabilité des communes, que les corrections demandées dans le précédent rapport de 2017 ont été effectuées et que les bilans et comptes de pertes et profits sont « parfaitement explicites ».

Après examen, la Commission de gestion, à l'unanimité, vous propose donc d'accepter le préavis municipal N°2 - 2019 sur les comptes de l'exercice 2018 tel que présenté."

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Stéphane Gabriel souhaite savoir ce qu'est le point administration 11.301, révision complète des archives ?

M. Luc Mouthon répond que ce n'est pas une révision à proprement parler mais une requalification, un reclassement des archives. Ce point a été mis deux fois au budget ces dernières années. Nous arrivons au bout de ce travail.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole nous passons directement au vote.

VOTE :

A l'unanimité, le Conseil général de Marchissy décide d'approuver les comptes 2018 tels que présenté.

7. RAPPORT DE GESTION 2018

Mme Anne Fischer nous lit le rapport de la commission de gestion.

„ La Commission tient à relever :

- La qualité du rapport de gestion présenté, tous les points qui présentaient une différence d'avec le budget initial sont clairement explicités.



7

- Le travail effectué sur les archives communales, travail qui concerne le passé et aussi l'avenir, puisque cela permet déjà actuellement un classement systématisé de tous les documents concernant la commune.
- La qualité de l'encadrement pédagogique de l'apprentie qui poursuit son CFC d'agente d'exploitation, qui a validé sa 2^{ème} année d'apprentissage et a bénéficié de stages dans d'autres communes.
- Le bon déroulement du projet de remplacement des compteurs d'eau qui arrive à son terme. Le gain de temps pour effectuer les relevés est bien réel pour l'employé communal et l'exactitude des relevés est garantie.

La Commission a discuté un point particulier avec la Municipalité en lien avec la rubrique 15.314 « Entretien des zones de loisirs », à savoir l'aménagement d'une place de jeux pour les enfants à Marchissy. La Commission a bien entendu qu'un tel projet, avec les normes de sécurité requises actuellement pour une telle place impliquerait un budget conséquent; elle se demande toutefois si cela ne pourrait pas faire l'objet d'une étude de besoins par la Municipalité. La Commission souhaiterait que les jeux qui sont actuellement en place bénéficient des normes de sécurité optimales.

Enfin, la Commission tient à féliciter la Municipalité pour sa gestion prudente, souple et adaptée. En effet, malgré des dépenses imprévues – immeuble communal, dégâts des routes liées aux intempéries, problèmes liés au manque d'eau – elle a été en mesure de gérer le budget en réalisant un excédent de charges inférieurs à celui qui était prévu initialement.

Après examen approfondi, la Commission de gestion, à l'unanimité, vous propose donc d'accepter le Rapport de gestion sur l'exercice 2018 tel que présenté. "

Mme la Présidente ouvre la discussion. Personne ne souhaitant prendre la parole nous passons directement au vote.

VOTE :

A l'unanimité, le Conseil général de Marchissy décide d'approuver le rapport de gestion 2018 tel que présenté.

8. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Tilleul

M. Jean-Claude Bays nous explique que notre Tilleul est le deuxième plus gros et le deuxième plus vieux tilleul de Suisse. Nous avons donc beaucoup de visiteurs qui viennent le voir, et du coup notre église. C'est un Tilleul à grandes feuilles d'environ 700 ans. Des mesures ont été réalisées le 6 juin : la circonférence du tronc est de 10,95 mètres, le diamètre de la couronne est de 20 mètres et de



8

hauteur de 20 mètres environ.

Le plus vieux et le plus gros Tilleul se trouve à Bözberg / Linn. Les deux Municipalités se sont donc rencontrées le 13 avril dernier.

Les préoccupations de la Municipalité les ont conduit à rencontrer M. Martin Erb, spécialiste depuis 40 ans du Tilleul de Bözberg / Linn. Ce dernier est donc venu voir notre Tilleul le 6 juin dernier pour faire une inspection complète du Tilleul. Son rapport révèle le dépérissement du tronc et des empâtements. De plus, 50% de la base est morte parce que ses zones de croissances n'ont pas assez d'accès aux nutriments, ses tissus sont affaiblis. Il y a également la présence de fistuline hépatique (champignon) et de gui qui vole beaucoup d'eau et de nutriments.

Suite à cette journée Martin Erb a proposé un planning des travaux à envisager. Il faudra dégager les branches qui touchent l'église, de supprimer le lierre, supprimer le gui, sélectionner les rejets autour du tronc et replanter, démontage du béton et installation d'une grille, redéfinir l'haubanage. En hiver, il y aura une adjonction de compost et de Trichoderma Harzianum pendant une durée de quatre ans : ce champignon va éliminé le premier (fistuline hépatique).

Dès 2021, il n'y aura plus qu'une intervention par année.

Le coût de ces interventions est en négociation avec M. Martin Erb pour un forfait.

Collège et administration communale

M. Jean-Emile Humbert nous fait un petit rappel des bâtiments. Le dépassement de budget est dû à plusieurs petits travaux, notamment dans le bâtiment Pré-Baron (nettoyage des conduites, élimination de nid de guêpes, changement de catelles,...).

Concernant le Collège, les conseillers sont invités à visiter les locaux après le Conseil.

Statuts de l'AISE et déchets verts

M. Jean-Jacques Nicolet nous fait un retour sur la votation des statuts. Malheureusement, trois communes sur dix ont refusé. C'est donc en status quo.

Concernant l'élimination des déchets verts. Un radar sympathique va être installé sur le chemin d'accès : le chemin du Battoir.

Malheureusement, une personne a mis de la terre dans la benne. L'entreprise qui vient la vider utilise un grappin et donc il n'est pas possible d'enlever cette terre. Il va falloir déplacer et vider la benne, ce qui occasionnera des frais.

Citerne couverte Pré de Villars

M. Philippe Humbert nous rappelle quand dans le Jura, il n'y a pas de source mais l'eau est majoritairement récupérée par l'eau des toits. En ce qui concerne les travaux, la quasi-totalité de la



9

citerne a été démontée. Un radier et un muret ont été fait afin de protéger la bâtisse contre la neige. La sous-couverture du toit et les chenaux ont été refaits à neuf. L'intérieur est simple : nous sommes dans une zone sensible. Il reste quelques aménagement extérieurs et intérieurs à faire, la directive pour l'utilisation des toilettes et la location pour les gens du village. Sur les Frs 55'000.- accordés au budget, il reste environ Frs 6'000.- pour la fin des petits travaux. Il n'y aura donc pas de dépassement de budget.

9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Gaston Von Niederhäusern a une demande concernant les deux nouveaux bâtiments (n°2 et 4) au chemin de la Creuse. Pourquoi n'y a-t-il pas de place de parc pour la dépose du courrier par la Poste ou pour les livraisons ? Les véhicules restent sur le trottoir, lequel est emprunté par les enfants pour aller prendre le bus. Concernant le n°2, dans le jardin, il y avait des gros tuyaux plastiques pour alimenter en eau les haies. La Municipalité a-t-elle connaissance de ces travaux et par qui ? Pour finir, une haie de Laureles a été plantée à 20 centimètres de la limite. Déjà après trois semaines, les branches débordent sur la route. Le règlement dit que les arbustes doivent être plantés à 50 centimètres. Il a une ébauche de réponse car les modules posés sur le talus ne sont pas adaptés pour la plantation de haies.

M. Jean-Claude Bays répond qu'il y a cinq places visiteurs et que les personnes sont indisciplinées, malgré les papillons laissés sur les vitres. Il faut donc que nous trouvions une autre solution. Concernant les haies, toutes les équipes d'aménagement extérieurs ont été convoqués afin de remettre à jour le plan. De plus, un des copropriétaires fait un peu comme il veut. Il n'a pas compris qu'il faut demander l'autorisation pour installer les tuyaux. La Municipalité doit donc se fâcher avec ces gens pour améliorer la situation dans ce quartier.

M. Luc Mouthon complète la réponse concernant les places de parc. Selon le règlement, nous ne pouvons pas exiger de place de parc pour les livraisons, malgré le bon sens de ce sujet.

Mme Lisette Humbert intervient en se demandant s'il n'est pas interdit de parquer sur un trottoir ?

M. Luc Mouthon répond que ce sont deux éléments différents : l'un touche le règlement et l'autre la circulation routière.

Mme Mona Jaggi propose simplement que les véhicules restent sur la route.

M. Gaston Von Niederhäusern s'adresse au syndic qui a promis d'enterrer la dernière ligne électrique aérienne il y a trois ans. Il avait demandé de laisser les câbles désaffectés pour les hirondelles. Il trouve dommage donc d'avoir enlever les poteaux et les fils. La préparation pour la migration est primordiale pour toutes les espèces d'oiseaux, notamment des hirondelles. Venant d'un milieu agricole, il est le premier visé concernant la disparition des oiseaux.

M. Luc Mouthon répond que la Municipalité était consciente de cet élément. Toutefois, les poteaux et les fils ne nous appartiennent pas, ce sont des matériaux de la Romande Energie. Si nous voulons



10

garder les poteaux, la Romande Energie peut nous retourner la responsabilité de l'entretien et des éventuels dégâts. De plus, l'entreprise ne nous indique pas lorsqu'ils viennent effectuer les travaux. Nous sommes mis devant le fait accompli.

M. Jean-Emile Humbert apporte un complément d'information. Les poteaux téléphoniques et les fils de Swisscom sont laissés car l'entreprise ne veut pas investir dans des travaux pour les enlever. La Romande Energie, elle, nous laisse des poteaux et des fils d'alimentation sur le chemin Magnin afin de poser de l'éclairage.

M. Dominique Horn remercie tous les membres qui donnent de leur temps pour la vie de la Commune.

M. Christophe Bovy souhaiterait avoir un complément d'information sur le travail des archives. Garde-t-on des traces des archives qui sont jetées ?

M. Luc Mouthon pose le cadre légal. Nous devons faire un tri régulier, ne rien garder d'inutile. N'étant pas compétents pour décider, des archivistes viennent nous aider à faire ce travail.

Mme Christine Ronga complète la réponse. Il existe trois niveaux d'archives : des archives permanentes qui doivent être gardées indéfiniment, des archives intermédiaires que nous gardons un certain nombre d'année et les dossiers qui sont dans le bureau. Ces derniers peuvent ensuite passés en archive intermédiaire ou être jetés. Elle précise que toute la vie associative est gardée dans les archives.

M. Christophe Bovy demande encore qu'en est-il de la généalogie des grandes familles de Marchissy, en gardez-vous une trace ?

M. Philippe Humbert répond qu'il existe des livres sur les naissances, décès et mariages depuis 1874. Avant, on suppose que c'était l'Eglise qui tenait ces registres. Par contre, ces dernières années, tout est informatisé.

Mme Lisette Humbert demande si les autres citoyens, non membres du Conseil, sont avertis qu'il ne faut pas mettre de terre dans la benne à déchets verts ?

M. Jean-Jacques Nicolet répond qu'un écriteau sera mis en place.

Mme Lisette Humbert demande si des toilettes sèches sont prévues à la citerne Pré-Villars ?

M. Philippe Humbert répond que non.

M. Ronald Marendaz demande où alors pouvons-nous mettre de la terre, des cailloux car avant nous pouvions les déposer à côté des déchets verts ?

M. Jean-Jacques Nicolet répond que les particuliers peuvent les mettre dans les déchets inertes à l'Eco-point. Les quantités doivent être raisonnables, les entreprises n'ont pas le droit d'utiliser ces bennes.



11

M. Guy Humbert demande s'il est possible de refaire le marquage au carrefour vers l'arrêt de bus.

M. Luc Mouthon répond que c'est en réflexion car d'autres endroits ont également besoin d'un rafraîchissement.

Mme la Présidente explique que la visite du Préfet se fait une fois par année et le nouvel élément qu'il a apporté. Afin d'être aux normes, le Conseil doit revoter en fin de séance l'extrait des préavis acceptés lors de ladite séance, afin d'éviter tout éventuel recours.

Vote

A l'unanimité, le Conseil de Marchissy accepte l'extrait de préavis.

M. Philippe Humbert nous fait partager une histoire afin de nous dire au revoir et dire merci à ses collègues et à tous les citoyens croisés sur son chemin. Il souhaite à sa remplaçante, Valérie Isumo, autant de plaisir qu'il en a eu. Pour clore son discours, il nous propose un diaporama reflétant toutes les rencontres insolites, notamment en forêt, qu'il a faites lors de ces divers mandats.

M. Luc Mouthon et ses collègues disent également au revoir à leur collègue. A la Municipalité, les places autour de la table sont immuables. Ce n'est pas la personne mais la fonction qui fait la place. Et à côté de chaque municipal, il y a une chaise pour poser sa serviette. Ils offrent donc la chaise de la serviette de Philippe Humbert après ses vingt années de service.

Le prochain Conseil agendé est le 8 octobre 2019.

La séance est levée à 21h50.

La Présidente



La secrétaire